

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 : L'événement « **Championnat de France de Raid Jeunes** » est un **raid multisport chronométré**, organisé par l'association « **Raid 400team** » et la **Fédération Française de Triathlon (FFTRI)**. Il se déroule les **jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025** autour de Velleron (84)

1.2 : L'association « **Raid400team** » est affiliée à la **Fédération Française de Triathlon (FFTRI)**.

1.3 : Raid 400team se veut respectueux de certaines valeurs fondamentales telles que le respect de l'environnement, des populations locales, le fair-play et la courtoisie envers tous les acteurs du raid. Les équipes se doivent de respecter la nature et les propriétés privées.

1.4 : De par leur inscription, les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des sports de nature.

ARTICLE 2 : PROGRAMME DES ÉPREUVES

2.1 : Épreuve n° 1 → « **Championnat de France de Raid Minimes** » / 29 30 mai 2025

→ Lieu de départ et d'arrivée : Lagnes et Fontaine de Vaucluse le 29, Fontaine de Vaucluse Velleron le 30

→ Distance : 15km (jeudi) 30km (vendredi)

→ Durée : 1h45 (jeudi) + 5h maximum (vendredi)

→ Programme : *Jeudi*

▶ 09h – 11h : Accueil au stade de Velleron

▶ 12h – 18h prologue au départ de Lagnes, 30mn transport maximum

▶ 20h : briefing obligatoire des équipes salle Velleron

. *Vendredi*

▶ 9h30Départ vers Saumane, 15 mn de voiture maximum

▶ Entre 13h et 15h : arrivées des équipes

▶ 19h00 : cérémonie protocolaire

→ Sports : Course d'orientation urbaine, forêt et show'o, Vtt balisé et en orientation, canoé pagaie simple, trail, tir à l'arc, tir laser run

2.2 : Épreuve n° 2→ « **Championnat de France de Raid Cadets 29 30mai 2025** »

→ Lieu de départ et d'arrivée : Lagnes et Fontaine de Vaucluse le 29, Fontaine de Vaucluse Velleron le 30

→ Distance : 15 km (jeudi) 37km (vendredi)

→ Durée : 1h45 (jeudi) + 5h maximum (vendredi)

→ Programme : *Jeudi*

▶ 09h – 11h : Accueil au stade de Velleron

▶ 12h – 18h prologue au départ de Lagnes, 30mn transport maximum

▶ 20h : briefing obligatoire des équipes salle Velleron

. *Vendredi*

▶ 09h Départ vers Saumane, 15 mn de voiture maximum

▶ Entre 13h et 15h : arrivées des équipes

▶ 19h00 : cérémonie protocolaire

→ Sports : Course d'orientation urbaine, forêt et show'o, Vtt balisé et en orientation, canoé pagaie simple, trail, tir à l'arc, tir laser run

2.3 : Épreuve n° 3 → « Championnat de France de Raid Juniors » / 29 30 mai 2025

→ Lieu de départ et d'arrivée : Lagnes et Fontaine de Vaucluse le 29, Fontaine de Vaucluse Velleron le 30

→ Distance : 15km (jeudi) 42km (vendredi)

→ Durée : 1h45 (jeudi) + 5h maximum (vendredi)

→ Programme : *Jeudi*

▶ 09h – 11h : Accueil au stade de Velleron

▶ 12h – 18h prologue au départ de Lagnes, 30mn transport maximum

▶ 20h : briefing obligatoire des équipes salle Velleron

. *Vendredi*

▶ 8h30 Départ vers Saumane, 15 mn de voiture maximum

▶ Entre 13h et 15h : arrivées des équipes

▶ 19h00 : cérémonie protocolaire

→ Sports : Course d'orientation urbaine, forêt et show'o, Vtt balisé et en orientation, canoé pagaie simple, trail, tir à l'arc, tir laser run

2.4 : Épreuve n° 4 → « Raid open benjamins » / 29 30 mai 2025

→ Lieu de départ et d'arrivée : Lagnes et Fontaine de Vaucluse le 29, Fontaine de Vaucluse Velleron le 30

→ Distance : 15km (jeudi) 25km (vendredi)

→ Durée : 1h45 (jeudi) + 5h maximum (vendredi)

→ Programme : *Jeudi*

▶ 09h – 11h : Accueil au stade de Velleron

▶ 12h – 18h prologue au départ de Lagnes, 30mn transport maximum

▶ 20h : briefing obligatoire des équipes salle Velleron

. *Vendredi*

▶ 10h Départ vers Saumane, 15 mn de voiture maximum

▶ Entre 13h et 15h : arrivées des équipes

▶ 19h00 : cérémonie protocolaire

→ Sports : Course d'orientation urbaine, forêt et show'o, Vtt balisé et en orientation, canoé pagaie simple, trail, tir à l'arc, tir laser run

L'organisateur se réserve le droit de modifier les épreuves jusqu'au jour du départ en cas de nécessité. Les horaires de départ peuvent évoluer.

Informations à jour sur <https://france-raid-jeunes-2025.com/>

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ÉQUIPES

3.1 : Le parcours « Championnat de France Minimes » (épreuve n°1) est ouvert à 50 équipes.

Le parcours « Championnat de France Cadets » (épreuve n°2) est ouvert à 50 équipes.

Le parcours « Championnat de France Juniors » (épreuve n°3) est ouvert à 40 équipes.

Le parcours « Raid Open Benjamins » (épreuve n°4) est ouvert à 20 équipes.

3.2 : Les équipes sont composées de 2 personnes

▫ Parcours n°1 : nés en 2010/2011 et possédant une licence FFTRI « compétition »

▫ Parcours n°2 : nés en 2008/2009 et possédant une licence FFTRI « compétition »

▫ Parcours n°3 : nés en 2006/2007/2008 /2009 et possédant une licence FFTRI « compétition »

3.3 : De par leur engagement sur l'épreuve, les participants attestent savoir nager 25 m et s'immerger en eau profonde.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

4.1 : Les droits d'inscription s'élèvent à 35 € par équipier.

Cette inscription comprend la fourniture de canoës, gilets, pagaies, du matériel spécifique (pour le tir et/ou épreuves de cordes...), les cartes (ou autres supports d'orientation), la sécurité, et le repas d'après-course.

4.2 : Chaque inscription sera validée après que l'ensemble de la démarche d'engagement (coordonnées des équipiers, acceptation du règlement, paiement en ligne) ait été réalisé.

Date limite d'inscription : samedi 13 avril 2025 (sauf si les parcours sont complets avant)

ARTICLE 5 : ANNULATION / REMBOURSEMENT

5.1 : En cas de demande d'annulation d'inscription avant le samedi 5 mai, les droits d'inscription sont remboursés sur demande écrite (courrier électronique). Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.

5.2 : Les équipes absentes le jour de l'épreuve sans avoir averti auparavant l'Organisation ne pourront prétendre à aucun remboursement.

5.3 : En cas d'annulation de l'épreuve pour des causes non liées à l'Organisation, les droits d'inscription (voir article 4.1) seront partiellement remboursés aux concurrents.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

6.1 : Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la pratique des disciplines du raid multisport en compétition.

6.2 : L'Organisation est couverte par l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFTRI auprès de la MAIF (contrat n°4464742K), en conformité avec le Code du Sport.

6.3 : L'Organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image prise lors de l'épreuve, sans limitation de temps, de support, de quantité et de mode de diffusion. Les concurrents acceptent l'exploitation de ces images par l'Organisation et leurs partenaires.

ARTICLE 8 : PRINCIPE DE L'ÉPREUVE / CHRONOMÉTRAGE

8.1 : Le chronomètre est déclenché au début de l'épreuve et est arrêté au passage des concurrents sous l'arche d'arrivée. Cependant, certaines sections (Tir à l'arc) seront effectuées hors chrono (neutralisation du temps).

8.2 : Chaque participant sera équipé d'une puce électronique SportIdent. Tout au long du parcours, des postes de contrôle devront être validés par les deux membres de l'équipe. En l'absence de pointage d'au moins un équipier sur un poste de contrôle, une pénalité en temps (indiquée sur la feuille de route distribuée aux concurrents avant la course) sera attribuée à l'équipe. Les équipes sont responsables de leur pointage. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli.

8.3 : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vidage de la puce de chaque concurrent à l'arrivée.

8.4 : Toute réclamation concernant les résultats devra être faite par écrit au maximum 15 minutes après l'affichage des résultats.

8.5 : En cas de réclamation, un jury de course sera réuni. Il sera constitué :

- du délégué technique raid de la FFTRI
- d'un représentant de la FFTRI (instance raid)
- du directeur de course
- d'un(e) concurrent(e) tiré(e) au sort et non concerné(e) par la réclamation

La décision du jury sera communiquée à l'équipe (aux équipes) concernée(s) par cette réclamation.

ARTICLE 9 : ÉVOLUTION DES ÉQUIPES SUR LE PARCOURS

9.1 : En toute circonstance, **les concurrents doivent absolument respecter le Code de la Route** et les concurrents ne sont **en aucun cas prioritaires sur la voie publique**. L'Organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une exclusion immédiate de l'épreuve pour l'équipe concernée.

9.2 : Les participants sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs (responsables de postes et signaleurs) dans un but de sécurité pour tous et de bonne organisation du raid. En cas de non-respect des consignes de sécurité données par les organisateurs ou signaleurs, l'équipe fautive sera exclue de l'épreuve.

9.3 : Les concurrents d'une même équipe doivent toujours rester groupés sur le parcours, c'est-à-dire à portée de vue et de voix. En cas de non-respect de cette règle, l'équipe sera pénalisée de 30 minutes.

9.4 : Consignes spécifiques aux différents sports du raid

- . Canoë-kayak : - le port de chaussures fermées est obligatoire
 - le port du gilet de sauvetage est obligatoire
 - interdiction de porter un sac à dos par-dessus le gilet de sauvetage
- . VTT : - l'utilisation d'un système de traction est autorisée
 - il doit être largable à tout moment et ne doit pas être utilisé en descente
- . Trail / C.O : - l'utilisation d'un système de traction est autorisée

9.5 : Pour progresser sur leur parcours, les équipes disposeront d'une feuille de route, d'un rubaliseage pour certaines sections et de supports d'orientation pour d'autres sections. Les équipes sont responsables de ces documents. **Aucun document de rechange ne sera fourni.**

- feuille de route : 1 par équipe
- supports d'orientation : 2 jeux (résistants à l'humidité) par équipe

9.6 : Pour des questions de sécurité, des barrières horaires sont définies pour certaines sections (fermeture totale ou partielle des sections). Ces barrières horaires seront précisées sur votre feuille de route et lors du briefing avant l'épreuve.

9.7 : En cas d'abandon, l'équipe doit informer l'Organisation de son arrêt en se rendant au changement de section le plus proche ou au poste de signaleur le plus proche.

ARTICLE 10 : SECOURS / URGENCE

10.1 : Un numéro de téléphone d'appel d'urgence et un numéro de téléphone de l'Organisation sont remis à chaque équipe (sur la feuille de route et sur certains supports d'orientation).

10.2 : Tout participant se doit également d'apporter assistance à un autre participant en ayant besoin et se doit de signaler un autre participant en difficulté au poste le plus proche.

ARTICLE 11 : CAUSES D'EXCLUSION DE L'ÉPREUVE

- Non-respect du Code de la Route
- Traversée de zones spécifiquement indiquées interdites
- Non-respect des consignes données par les signaleurs
- Abandon de détritrus sur le parcours
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations...)
- Comportement irrespectueux envers les autres usagers des zones traversées
- Toute transgression à ce règlement

ARTICLE 12 : LISTE DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE

12.1 : Matériel obligatoire par équipe (à avoir en permanence au cours de l'épreuve)

- Un téléphone portable correspondant au numéro donné sur le bulletin d'inscription, allumé.
- Une trousse de premiers secours (contenant au minimum 2 compresses stériles, du sérum physiologique, du désinfectant, de l'élastoplaste et une paire de ciseaux).
- Une boussole
- Une montre

12.2 : Matériel obligatoire par équipier (à avoir en permanence au cours de l'épreuve)

- Un casque homologué VTT (norme CE) par équipier
- Un sac à dos contenant le matériel obligatoire
- Une couverture de survie
- De l'eau et quelques aliments énergétiques
- Un sifflet (beaucoup de sacs à dos en sont équipés)
- Des vêtements adaptés aux conditions météorologiques

Le matériel obligatoire, précédemment cité, doit être en possession permanente des équipes tout au long du parcours. Des contrôles avant l'épreuve et pendant l'épreuve pourront avoir lieu. L'absence de matériel obligatoire pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve (ou l'interdiction de départ).

12.3 : Matériel obligatoire sur les sections VTT

- Un VTT en état de marche par équipier (VAE interdit)

12.4 : Matériel conseillé (en fonction des sections)

- Un porte-carte VTT par équipe
- Une paire de gants VTT

Suivre régulièrement le site <https://france-raid-jeunes-2025.com> pour les mises à jour du matériel nécessaire.

12.5 : Matériel fourni par l'organisation

- Un canoë + gilets + pagaies
- Le matériel spécifique pour le tir
- La feuille de route de l'épreuve
- Les cartes et autres supports d'orientation (2 jeux par équipe)

ARTICLE 13 : CLASSEMENT

13.1 : Seules les équipes se présentant complètes seront classées.

13.2 : Plusieurs classements (12 au total) seront établis :

- minimes féminins, minimes mixtes, minimes masculins (Championnat de France)
- cadets féminins, cadets mixtes, cadets masculins (Championnat de France)
- juniors féminins, juniors mixtes, juniors masculins (Championnat de France)
- benjamins féminins, benjamins mixtes, benjamins masculins (Raid Open)

13.3 : Le temps final de l'équipe est calculé avec la formule suivante

- Temps de course (du dernier équipier) sur le prologue
- + Temps de course (du dernier équipier) sur le raid du dimanche
- + Pénalités pour CP non poinçonné(s)
- Neutralisations

Le classement est établi selon l'ordre croissant du temps final des équipes (l'équipe ayant le plus petit temps final est déclarée vainqueur)

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les concurrents doivent avoir lu le présent règlement et l'acceptent de par leur inscription sur le formulaire d'inscription en ligne.